

| |
|--|
| COMPTE-RENDU DU CONSEIL 1 ^{er} OCTOBRE 2015 |
|--|

Présents : Pascal Hintermeyer (directeur ED), William Gasparini (directeur-adjoint ED), Claire Metz (SULISOM), Eva Louvet (LPC), Nicolas Bourguinat (ARCHE), Patrick Tenoudji (Dynamiques européennes), Frédéric Colin (ArchiMedE), Loic Chalmel (LISEC), Hélène Michel (SAGE) Gilles Vieille-Marchiset (E3S), Michel Faure (UHA), Jean-Philippe Viriot Durandal (université de Metz), Estelle Czerny (représentante ITA/ BIATSS), Pascale Merlin (ED SHS/ PE),
Représentants des doctorants : Adrien Thibault

Excusés : Marie-Claire Vitoux (personnalité du monde socio-économique), Aurélie Grégoire (Région)

1. Adoption du compte rendu de la séance du 14 avril 2015

Une coquille est relevée, p. 5 : un WH à la place d'un WG.

Il est adopté à l'unanimité, 3 personnes, absentes le 14 avril, ne prenant pas part au vote.

2. Informations

Un projet d'arrêté sur la formation doctorale, remplaçant celui de 2006, circule en ce moment. Il ne s'appliquera pas à la rentrée 2015, mais devrait paraître dans les mois prochains. Parmi les points ayant suscité des réactions, celui de l'instauration d'un comité de suivi pour chaque thèse et celui de la place du directeur de thèse dans le jury. Certaines dispositions du texte actuel seront sans doute maintenues, par exemple l'introduction d'une dimension « éthique » dans la formation doctorale sera sûrement maintenue.

Les contrats doctoraux

Avec le changement de périmètre de la Région, que va-t-il advenir des contrats co-financés par la Région ? L'ED en a obtenu 2 cette année. En plus des 8 CD Ministériels, l'ED a obtenu 4 CD Idex, pour le LPC, le LISEC, DynamE et SAGE. Cela porte le total à 14 pour cette année. D'autres organismes peuvent en attribuer, par exemple les services du Patrimoine ou le Ministère de la Défense.

3. Deuxième session des mi-parcours

Des mi-parcours sont encore à venir. Pour les retardataires, il est suggéré par Hélène Michel de faire un message d'avertissement aux doctorants avec copie au directeur de recherche (dans l'éventualité où on n'a pas de nouvelles). Adrien Thibault propose de mettre les élus doctorants en copie. Michel Faure évoque, pour Mulhouse, un courrier comminatoire adressé aux non-réinscrits.

Problème des évaluations très réservées : il semble opportun de prévoir un suivi attentif en fin de 3^e année, sur la base d'un rendu de 100 000 signes ou d'un chapitre rédigé de la thèse, la réinscription en 4^e année étant subordonnée à l'approbation de cet écrit. NB soulève le problème qui se pose lorsque des réserves viennent du directeur de recherche lui-même, alors que le rapport de l'évaluateur extérieur est plus favorable. Dans les cas difficiles, MF pense qu'un « cahier des charges » peut être proposé au doctorant. WG

rappelle que c'est l'ED qui a accepté l'inscription en doctorat et qui doit aussi prendre ses responsabilités au moment des réinscriptions.

4. Examen du plan individuel de formation et des diverses formations proposées par l'ED.

MF signale que le 19 mai à Mulhouse, il y aura une journée destinée aux doctorants sur les réseaux ; également le 20 mai sur l'Eros dans la littérature européenne.

Lors de la première journée sur les émotions, JP Heurtin (SAGE) et Anne Corneloup (ARCHE) sont intervenus au début de chaque demi-journée. Pour la seconde journée, qui aura lieu le 22 janvier 2016, Sarah Schimchowitsch (LPC) fera une communication ainsi que Loïc Chalmel (LISEC).

Sur l'éthique, le collège de site propose une formation abordant notamment la lutte contre le plagiat et les problèmes de l'expérimentation sur l'animal. PH estime que les SHS peuvent proposer une réflexion plus spécifique sur ce sujet, d'où la présence dans l'offre de l'ED, d'une formation sur ce thème. De plus avec le 40e anniversaire de l'Institut de polémologie de Strasbourg le 8 décembre, est l'opportunité d'organiser une demi-journée sur les conflits et la négociation.

Bien sûr les manifestations organisées par une UR peuvent être plus ouvertes à d'autres doctorants de l'ED appartenant à d'autres UR.

Lors de la formation spécifique suivie par les bénéficiaires de contrats doctoraux, une demande de formation sur l'enseignement a été exprimée, notamment par ceux qui sont chargés d'une mission d'enseignement. LC et OT évoquent l'existence d'un Centre de compétences interculturelles travaillant, à Mulhouse, sur la situation particulière des universités frontalières et de l'accueil d'étudiants issus de l'immigration. EL et AT rappellent l'intérêt des formations proposées par l'IDIP, relatives aux situations pédagogiques .

PH informe de la formation organisée par l'ED « Vie et Santé » avec notre soutien, tout en regrettant que la séance prévue sur le cerveau soit entièrement organisée en anglais, ce qui limite la fréquentation.

La formation « Publier en SHS » est reconduite, sous forme allégée et complétée par l'intervention de Cathy Wendling, sur la publication en anglais. D'autres formations sont reconduites, ainsi : « le mi-parcours », « les ressources électroniques de la BNU ». S'y ajoutent « l'auto-évaluation » et l'atelier d'écriture ». Un service est offert par un Directeur de recherche honoraire du CNRS, Mark Haug aux doctorants d'origine non-francophone pour la correction de leur manuscrit. Ce service est payant mais le coût est modéré et contribue au financement d'actions de solidarité éducative. Il est donc décidé que cette proposition sera affichée sur le site de l'ED.

Bien sûr les séminaires et ateliers doctorants peuvent être validés dans le Plan individuel de formation.

AT demande pourquoi certaines formations sont réservées aux doctorants contractuels. WG répond que cela répond (depuis 3 ans) à la durée limitée des thèses que poursuivent les doctorants financés. PH explique que cette formation est l'équivalent de celle dispensée lors de la journée de rentrée mais pour un petit groupe qui a en commun une

situation spécifique puisque ses membres sont amenés à faire de la recherche à temps plein et peuvent aussi s'engager plus facilement dans les initiatives proposées par l'ED (par ex. pour la publication, l'organisation de manifestations scientifiques, etc.). AT estime qu'il s'agit de relayer l'injonction ministérielle de raccourcissement de la durée de la thèse.

PH fait un point sur le projet *Strathèse*. Après un épisode de vive tension avec les PUS, les choses se sont dégagées début juillet. Le premier numéro de 2015 sur « Conflits et malentendus culturels » devrait sortir prochainement et être suivi par le numéro 2 sur « Frontières ». La pompe semble donc amorcée, et les numéros suivants sont en cours de préparation (pour 2016 numéros sur Foucault et sur les émotions). A présent, *Strathèse* fait officiellement partie des revues de l'Université.

5. Critères de l'évaluation HCERES par rapport à l'ED

Parmi les données qui devront être présentées :

- Devenir professionnel des doctorants ayant soutenu depuis le 1er janvier 2010
- Publications des docteurs qui ont soutenu depuis le 1er janvier 2012
- Liste des thèses soutenues depuis le 1er janvier 2012, avec l'indication de leur financement (il est demandé si le LISEC qui est inter-régional doit intégrer les doctorants lorrains, mais MF fait remarquer que c'est le lieu de soutenance plus que le lieu de l'inscription qui primera).

6. Le Conseil auditionne Philippe Viallon, P titulaire d'une chaire UNESCO

Il travaille sur l'image, le tourisme, les nouveaux médias et rappelle que cette chaire était précédemment occupée par Michel Mathien, qui l'avait réorientée vers les acteurs du journalisme face à la mondialisation et face à la diversité culturelle. On compte 30 chaires en communication sur 200 au total. Leur action consiste à organiser des colloques et des formations pouvant concerner des doctorants, en produisant des contributions pour permettre des leviers d'action. Il y a un réseau français de ces chaires (Bordeaux, Grenoble, Paris 13), et un autre qui est international et qui s'appelle Ambicom, et organise des journées annuelles à l'étranger.

M. Viallon demande qu'un sous-site soit créé sur celui de l'ED, pour une meilleure visibilité, une économie de coût et un travail professionnel assuré par la DUN. Lorsqu'il lui est demandé pourquoi il ne crée pas son propre site, PV répond qu'il s'agit d'une question de coût. Et le site de l'équipe de recherche est hébergé à Nancy. WG demande pourquoi ne pas passer par la composante ? PV répond que c'est plus une chaire recherche-formation alors que son rattachement strasbourgeois est l'IUT Robert Schuman où il n'y a pas de niveau supérieur au L.

La discussion aboutit à l'idée qu'en cas de réponse favorable, il serait préférable d'afficher toutes les chaires de l'ED. Mais bien sûr les autres chaires resteraient aussi toujours hébergées sur le site de leur UR

Proposition mise au vote : créer un onglet où seraient représentées, sous la forme d'une page propre, toutes les chaires internationales (Jean-Monnet, Gutenberg), sous réserve

qu'elles affichent une action qui serait une formation spécifique pour les doctorants.
7 pour, 2 contre, 4 abstentions - la proposition est adoptée.

7. Audition de M. Desprez, rattaché au LNCA (neuro-sciences cognitives et adaptatives et responsable du master neuro-psychologie à la faculté de psychologie).

Certains étudiants de ce master souhaitent poursuivre en thèse. Mais les UR dans lesquelles ils travaillent en M2 sont presque toutes des labos relevant de l'ED des sciences de la vie. En rattachant son équipe (au sein de son UMR, elle est évaluée à part par le CNRS – elle travaille sur le vieillissement cognitif, mais elle est la seule à le faire avec des sujets humains) à l'ED SHS, ces étudiants auraient peut-être une meilleure chance de poursuivre en thèse.

PH souligne qu'il a déjà suggéré que l'on pallie ce problème en mettant en place des codirections avec des enseignants rattachés à l'ED SHS.

HM demande si tous les doctorants de l'équipe d'Olivier Desprez postuleraient pour des contrats chez nous. Il répond que non et que la difficulté porte uniquement sur ses étudiants issus du master Neuropsychy : ceux qui ont été formés aux sciences de la vie réussissent très bien aux concours. FC et EL remarquent que cela ne sera pas simple, techniquement parlant, de dire que l'équipe est rattachée aux SHS et qu'en même temps, certains doctorants iront vers les sciences de la vie...

De l'avis général, la solution est du côté des codirections

Proposition mise au vote : demande de l'intégration de l'équipe 4 du LNCA dans le périmètre de l'ED des SHS

11 contre et 2 abstentions – la proposition est rejetée.

8. Demandes de financement

Il reste 1987 euros dans les caisses de l'ED (1337 si on déduit la cotisation du Rédoc). Les demandes d'aide des doctorants se montent à 3331 euros. WG rappelle que c'est 70% du budget de l'ED qui va aux doctorants pour l'attribution des aides.

NB propose de raboter toutes les demandes et de demander le complément aux équipes. WG juge qu'on pourrait aussi regarder au cas par cas. EC juge qu'il faudrait faire une réunion spécifique. GVM souligne qu'il faudrait alerter la Direction de la Recherche sur l'insuffisance des moyens de l'ED.

AT propose également de ne pas prendre de décision dans l'urgence de la fin de séance et demande la tenue d'une réunion spécifique pour en discuter. Cette réunion est fixée au 5 octobre.